

## **Produit de la Mer** : Caroline BOULET / Jennifer NIEDERER

La traçabilité dans le domaine agroalimentaire doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire des consommateurs et la protection des industriels contre le risque de crise. Si la loi impose aux entreprises un certain nombre de règles, il importe aujourd'hui de transformer cette contrainte en un véritable enjeu stratégique. En effet, la traçabilité à l'avantage de scinder toutes les informations relatives au produit (de la provenance des composants en passant par les étapes de production) en donnant une vue globale de la supply chain. Dans un contexte de forte concurrence, la performance logistique passe par la maîtrise de la supply chain. La traçabilité des produits de la mer, caractérisée par l'éclatement en amont des maillons de la filière, se distingue en deux branches fonction de l'origine de la matière première. L'aquaculture et la pêche dont les circuits de distribution imposent certaines contraintes au niveau de la traçabilité.

Afin de mieux comprendre le système organisationnel de ces deux branches, Les représentant respectifs de MER ALLIANCE et de NORMAPECHE nous ont présenté des enjeux et des contraintes de la traçabilité.

Le groupe MER ALLIANCE, dont font partie les sociétés ARMORIC et NARVIK, intervient en tant que transformateur. Avec 8000 tonnes de matière première traitée par an et des cahiers des charges au regard de la qualité attendue par les consommateurs, la société ERSA, spécialisée dans la conception de solutions informatiques, représentée par Monsieur PETRINI a développé en collaboration avec MER ALLIANCE un logiciel sur mesure. L'accès en toute liberté à l'entrepôt de données « datawarehouse » suggère la transparence du système avec un outil adapté aux besoins de l'entreprise.

La traçabilité est assurée via le système d'information depuis la ferme d'élevage jusqu'au client GMS. Cette interface entre fournisseur et transformateur permet une communication en temps réel. Comme le souligne Monsieur FEILLET en charge du développement durable chez MER ALLIANCE, la traçabilité doit être utilisée comme un outil de pilotage des flux dans l'entreprise. Depuis l'éleveur, toutes les informations relatives au produit (l'origine, l'alimentation, date de conditionnement,...) sont transmises tout au long de la chaîne logistique et intégrées dans le système d'information. L'exploitation de ces données permet de contrôler la qualité intrinsèque de la matière première. C'est aussi un moyen de gérer la production et de maîtriser le processus de transformation. En effet, le système assure le suivi des étapes de production. Via un système de code à barre et RFID, il est possible de rechercher toutes les données correspondantes aux produits et de remonter à partir d'une sélection jusqu'au fournisseur. De plus, cela permet de connaître l'état de la matière à un moment précis dans le processus de transformation. Le module « qualité » offre de multiples éventualités au niveau des paramètres de contrôle qualitatifs et quantitatifs. Ainsi, il est possible de modéliser les données afin d'en analyser les résultats dans le but de rechercher la meilleure qualité possible. Au final, le numéro de lot inscrit sur chaque produit fini permet d'accéder à « la carte d'identité » de l'article. Ce système est donc une source de gestion et d'amélioration permanente de la qualité du produit et de la production répondant à l'objectif premier de la traçabilité.

Si l'on s'attache à la filière pêche, avec l'exemple de NORMAPÊCHE, on se tourne vers un besoin de traçabilité identique sur un circuit de distribution différent où apparaît une carence au niveau de la transmission de l'information. Les maillons de la chaîne composés des pêcheurs, des crieurs et des mareyeurs impliquent un éclatement des lots à chaque niveau et par conséquent une gestion de l'information plus complexe que la filière aquaculture. En effet, l'accès aux données relatives à l'environnement de pêche est possible uniquement par les autorités compétentes tandis que la qualité intrinsèque des poissons est dépendante et hétérogène par rapport à l'environnement de pêche. Le

caractère traditionnel des activités de la pêche traduit les difficultés rencontrées lorsqu'il s'agit de traçabilité.

Madame LETELLIER intervenant au nom de la société NORMAPECHE, explique la précarité du système par un manque de moyens informatiques embarqués et le caractère aléatoire de la pêche. De plus, le délai dont dispose chaque intervenant est extrêmement court et rigide afin de préserver la qualité et la fraîcheur du produit. Ainsi, la traçabilité doit s'effectuer en temps réel ce qui n'est pas encore le cas selon la taille et la réactivité des intervenants.

Ainsi, à la question : peut-on transposer l'expérience de l'aquaculture à la filière pêche, Madame LETELLIER répond que la démarche est difficile à l'heure actuelle et que c'est sur des critères définis dans les cahiers des charges que s'inscrit la logique de traçabilité. Préconisant l'application d'un label bleu afin de soutenir les démarches qualité entreprises, NORMAPECHE assure une traçabilité répondant aux obligations légales.

La question pourrait-elle évoluer de la façon suivante : Comment pallier les contraintes de la filière pêche pour profiter des avantages qu'offre la maîtrise de la traçabilité ?